



Extrait du Registre des
ARRÊTÉS DU MAIRE

OBJET : Nous, Maire de la Ville de REMIREMONT,

N° 9478 - AVA

RÉGLEMENTATION ET
GESTION DU DOMAINE

Stationnement
Formation Mission Locale 2021
Centre Culturel

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2122-21, L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4 ;

VU le décret n°2001-251 du 22 mars 2001, relatif à la partie réglementaire du Code de la Route ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code Pénal ;

CONSIDERANT qu'à l'occasion de plusieurs formations SST organisées par la Mission Locale de Remiremont au Centre Culturel, de septembre à décembre 2021, des mesures s'imposent pour faciliter le stationnement des organisateurs ;

ARRÊTONS

Article 1er. - Le stationnement de tous véhicules, à l'exception des véhicules des organisateurs, est interdit Place Henri Utard, au droit du n° 2 (deux emplacements) de 08h00 à 18h00 aux dates suivantes :

- les jeudi 09 et vendredi 10 septembre 2021
- les mardi 26 et mercredi 27 octobre 2021
- les mardi 23 et mercredi 24 novembre 2021
- les mardi 21 et mercredi 22 décembre 2021.

Article 2. - La signalisation nécessaire sera mise en place par les Services Techniques Municipaux en liaison avec les Services de Police. La surveillance des panneaux sera de l'unique responsabilité de l'organisateur pour tout dommage éventuel.

Article 3. - Le Commissariat de Police et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation,

A REMIREMONT
Le mercredi 01 septembre 2021

Le Maire,
Jean-Benoît TISSERAND

Diffusion

- Police Nationale
- Police Municipale
- Organisateur.
- Centre Culturel
- Presse
- Affichage
- Chef de Pôle TCV
- Agent de maîtrise
- Dossier Mairie